

  
**CNBPP**

fondé en 1872

Cercle Nautique la Baule le Pouliguen Pornichet

**AVIS DE COURSE****SIL OUEST OPTIMIST**

Cercle Nautique La Baule Le Pouliguen Pornichet

Samedi 18, Dimanche 19 et Lundi 20 Mai 2024

Grade 4

**Préambule****Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

**Le Cercle Nautique décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation des équipements stationnés sur les parkings lors de la manifestation.**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

**1 RÈGLES**

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - *L'Annexe T (conciliation) s'appliquera*

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles la veille du début de la régata.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [www.cnbpp.fr](http://www.cnbpp.fr) .et sur le WhatsApp dédié.

**3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [www.cnbpp.fr](http://www.cnbpp.fr) et sur le WhatsApp dédié.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

- 4.1 L'épreuve est ouverte à :
  - Tous les bateaux de la Classe Optimist France
  - Tous les coureurs de niveau 3 fédéral avéré, nés en 2014 et avant.

#### 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- a) Les concurrents doivent fournir, au moment de leur inscription :
- La licence 2024 de type "Compétition".
  - L'attestation 2024 d'adhésion à la classe Optimist, présentant le N° de voile identique à celui déclaré sur l'épreuve, qui atteste du dépôt et du contrôle, sur le site de la classe des papiers du bateau.
  - Une autorisation parentale.
- b) Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
  - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
  - Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
  - Une autorisation parentale.
- c) Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site: <https://www.cnbpp.fr/calendrier-regates/regate-demi-national-optimist-2024/>  
Les inscriptions seront closes le 17 mai à minuit.
- d) Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

#### 4.3 Pour le bateau :

- Le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur le site: <https://www.cnbpp.fr/calendrier-regates/regate-demi-national-optimist-2024/> jusqu'au **17 Mai 2024 à minuit**.
- Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : **majoration de 23 € à partir du 6 Mai**.
- Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : **300 inscrits maximum**.

### 5 DROITS À PAYER

#### 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au <b>05/05/2024</b> à <b>00h00</b>	Droits après le <b>05/05</b> jusqu'au <b>17/05 2024</b> à <b>00h00</b>
<b>OPTIMIST</b>	<b>57 €</b>	<b>80€</b>

**INSCRIPTIONS CLÔTURÉES Le 17 Mai 2024 à minuit : pas d'inscription sur place**

### 6 PUBLICITÉ

Les bateaux pourront arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le Code de publicité World Sailing 20.9.2 s'applique.

## 8 PROGRAMME

### 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
18 / 05 / 2024	8h30	12h00

### 8.3 Jours de course course :

Date	Toutes séries	Signal avertissement
18 / 05 / 2024	Courses à suivre	13h30 TOUS
19 / 05 / 2024	Courses à suivre	10h30 TOUS
20 / 05 / 2024	Courses à suivre	10h00 TOUS

### 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h.

## 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 L'équipement suivant [peut être] [sera] contrôlé ou mesuré :

## 11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'Ac n°1 fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC n°3 indique l'emplacement des zones de course.

## 12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type IODA (cf. Annexe 4)

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes, la RCV 44.1 n'est pas modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est maintenue.

## 14 CLASSEMENT

14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## **15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

**15.1.** [DP] Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront autorisés sur la zone de course après enregistrement obligatoire auprès de l'organisation (cf formulaire en Annexe) et identifiés par **un Pavillon CNBPP fixé de manière visible.**

**15.2** Les entraîneurs/accompagnateurs :  
Fourniront au plus tard le 11 Mai, la liste des coureurs sous leur responsabilité pendant l'épreuve et devront envoyer à cette date la fiche entraîneur jointe en annexe 4 par mail à l'adresse suivante : [contact@cnbpp.fr](mailto:contact@cnbpp.fr).  
Respecteront les normes de sécurité en vigueur (Division 240).  
Participeront à la sécurité sur l'eau des bateaux à la demande du comité de course.

## **16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut **porter** des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## **17 PARC À BATEAUX**

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux (cf Annexe 1)

## **18 PROTECTION DES DONNÉES**

### **18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **18.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **20 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit :

Aux 3 premières filles et aux 3 premiers garçons en Minimes et en Benjamins

A la première fille et au premier garçon minimes 1ère année (nés en 2012) s'ils ne sont pas déjà récompensés

A la première fille et au premier garçon benjamins 1ère année (nés en 2014 et après) s'ils ne sont pas déjà récompensés

Si les podiums scratch sont différents, les trois premiers pourront être appelés pour la photo.

## 21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter [contact@cnbpp.fr](mailto:contact@cnbpp.fr) / 0240423211.

Un service de restauration sur place : grillades, frites, galettes, crêpes et boissons.

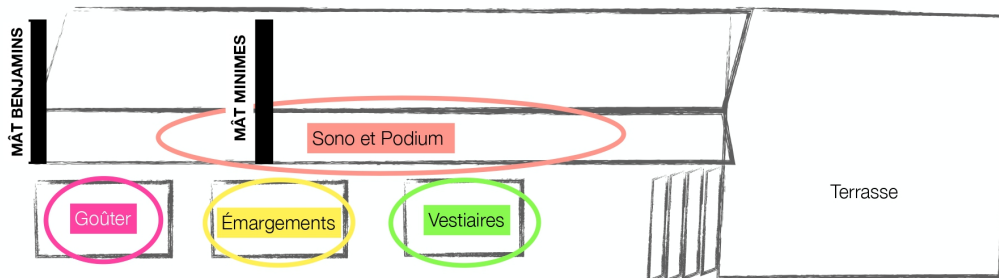
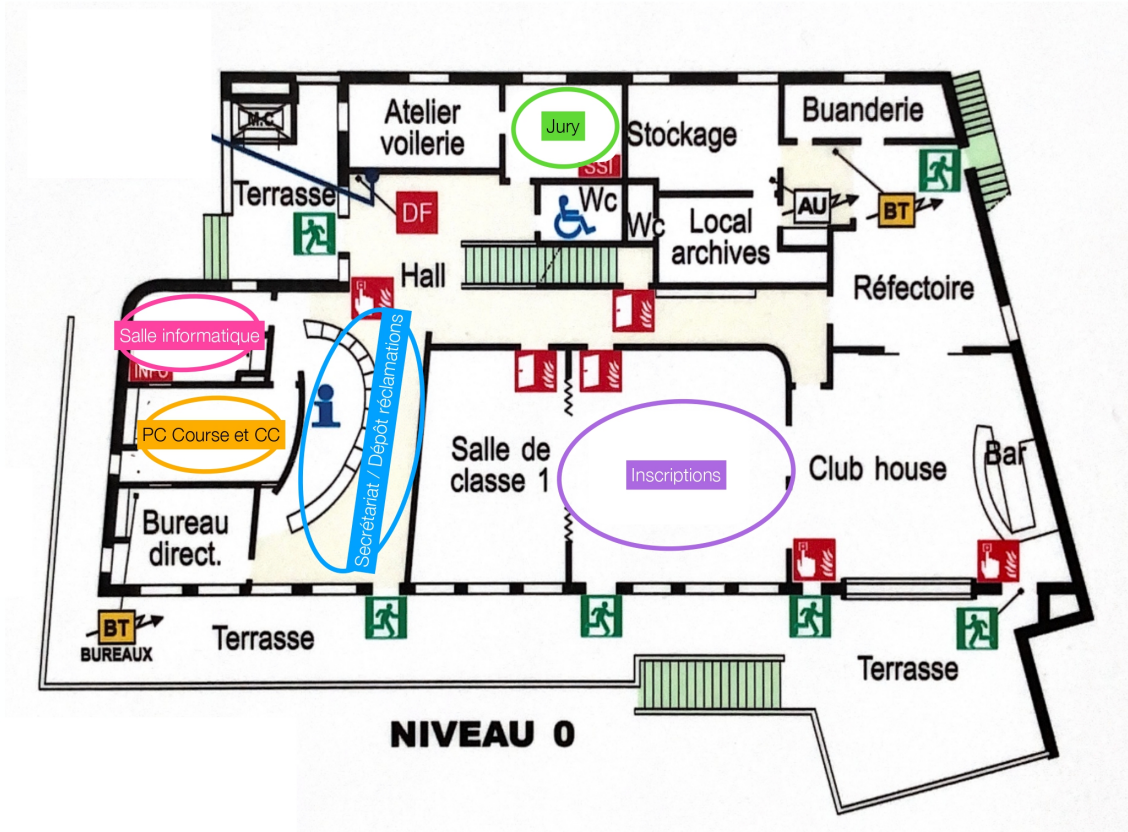
La société Erplast partenaire de la COF sera présente sur le site.

Le stationnement de Camping Car au CNBPP n'est pas autorisé pendant la durée du championnat. Vous pouvez vous adresser au Camping des Mouettes, Tél. 02 40 42 43 98.

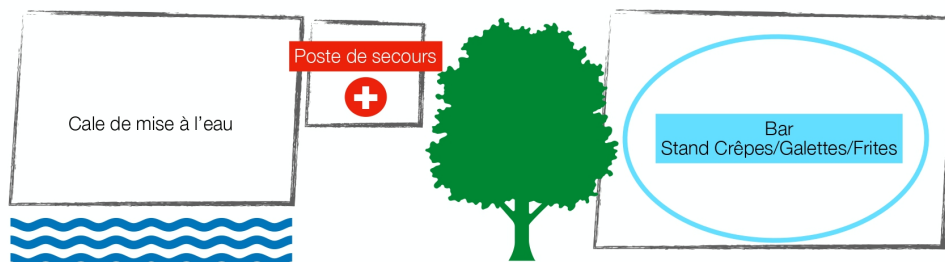
## ANNEXES :

- 1- Plan du site
- 2- Fiche inscription entraîneurs / accompagnateurs
- 3- Zone de course
- 4- Type de parcours

# ANNEXE n°1 : Plan du site



Parking Bateaux Minimes



**NIVEAU -1**



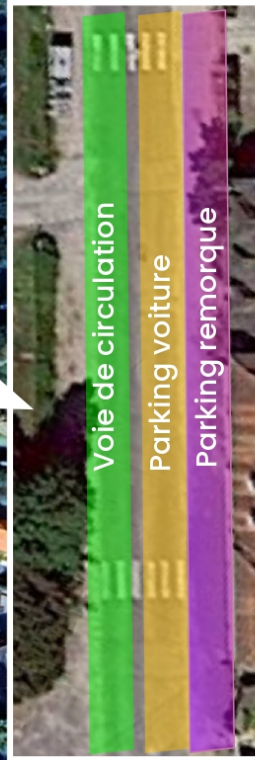
# PLAN DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION

## RÉGATE – DEMI NATIONAL Du 18 au 20 mai 2024



**Parking Remorque Zodiac**

Park and Box : 1 le Passage, route de Saillé, 44350 Guérande





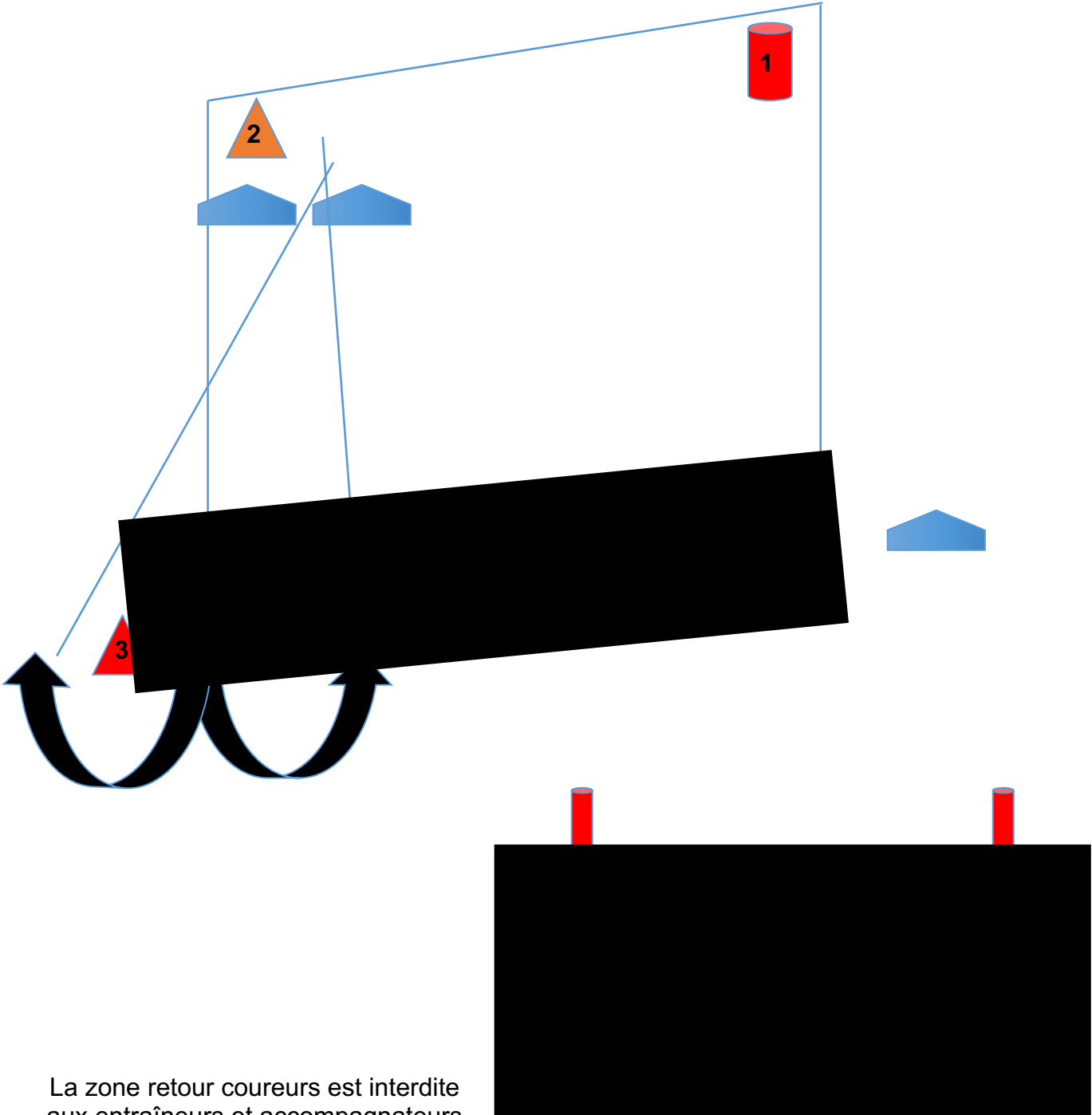


### ANNEXE n°3 : ZONE DE COURSE = zone d'exclusion à la navigation

Les bateaux entraîneurs / accompagnateurs devront être obligatoirement enregistrés auprès de l'organisation, déclarés être rattaché à un/des coureurs et arborer un pavillon CNBPP attaché de manière visible .



**ANNEXE n°4 : PARCOURS TYPE IODA**



La zone retour coureurs est interdite aux entraîneurs et accompagnateurs